

APPN - SURF INDIVIDUEL CHAMPIONNAT TERRITORIAL

REPORTE au
Mercredi 17 AVRIL 2024 – POULDREUZIC (29)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.

Avant chaque compétition territoriale

CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE
pour vous informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.



Le plan VIGIPIRATE étant relevé au niveau
URGENCE ATTENTAT sur l'ensemble du territoire,
les compétitions UGSEL sont interdites au public.
SOYEZ VIGILANT

En conséquence, tous les encadrants Ugsel devront présenter la licence Ugsel
pour accéder à la compétition.

LIEU PRECIS :	Plage de Penhors -POULDREUZIC (29)
RENDEZ-VOUS :	10 h 00
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30
FIN DE COMPETITION :	16 h 30

LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT

 <p>UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique</p>	<p>CE CHAMPIONNAT N'EST PAS QUALIFICATIF A UN CHAMPIONNAT NATIONAL</p>
---	--





Date limite des championnats départementaux pour le 29 et 56 : Mercredi 27 mars 2024

Date limite des inscriptions pour le 22 et 35 :

Jeudi 28 mars 2024

LIEU :	Plage de Penhors – POULDREUZIC (29)
RESPONSABLES DE LA COMPETITION :	Stéphane IBARBOURE – 06 61 10 23 13 Philippe LE LEANNEC – 06.62.32.74.78 à contacter en cas de souci le jour de la compétition
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	10 h 00
COMPOSITION DU JURY	10 h 15
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30
FIN DE COMPETITION :	16 h 30

LICENCES

LICENCE SPORTIVE :

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.

En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE IAS (Intervenant AS) :

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence respective

LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

✍ La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :

<https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%2023%2024%20.pdf>

✍ le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

INSCRIPTIONS / QUALIFICATIONS

En l'absence de championnat départementaux cette année

Date limite d'inscription : **lundi 8 avril 2024 – 23h55.**

INSCRIPTIONS / QUALIFICATIONS:

Pour les comités n'ayant pas de championnat départemental, les inscriptions sont obligatoires sur Usport

Date limite d'inscription : **lundi 8 avril 2024 – 23h55.**

Pour les comités ayant un championnat départemental, les qualifications se font à l'issue des compétitions départementales selon les quotas en vigueur.

QE :

En cas de demande de QE, s'adresser directement à ces secrétariats départementaux avant les compétitions départementales.

JURY

La compétition sera jugée par les élèves et/ou les professeurs d'EPS.
Chaque compétiteur doit juger au minimum 3 séries dans sa journée.

COMPETITION : GESTION & DEROULEMENT

MATERIEL :

Les surfeurs inscrits à cette compétition doivent posséder leur propre matériel de type shortboard (**maxi 7'**).

DISCIPLINE - PROPRETE :

PAR RESPECT des PERSONNES et des SITES mis à disposition de l'UgseL, TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPRETE DES LIEUX

DIVERS :

Prévoir le pique-nique.

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
UgseL nationale – Site : <http://www.ugsel.org>